

Fonds Langue française 2023

Règlement du dispositif

Présentation du Fonds Langue française

Le Fonds Langue française contribue à faire émerger des projets pilotes visant à renforcer et développer l'**attractivité du français**, qui sont susceptibles de changer d'échelle à moyen ou long terme grâce à la mobilisation de partenaires (autorités éducatives locales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.).

Les **publics cibles** des projets peuvent être les apprenants *du* et *en* français, le grand public, les autorités et partenaires politiques, économiques et éducatifs.

En 2024, les projets déposés devront s'inscrire dans les **orientations thématiques** suivantes :

- **communication et plaidoyer pour le français et le plurilinguisme** : déploiement d'actions visant à renouveler l'image du français et à promouvoir le plurilinguisme ;
- **développement de l'environnement culturel francophone d'apprentissage** : élaboration de projets à destination des apprenants intégrant débat d'idées, action artistique et culturelle, éducation citoyenne et environnementale ;
- **employabilité et mobilité** : mise en œuvre d'actions valorisant les opportunités professionnelles liées à la maîtrise du français.

Dans la perspective des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, les projets associant sport et langue française, qui s'inscrivent dans l'une de ces trois orientations thématiques, seront examinés avec intérêt. Une attention particulière sera également portée aux projets construits en résonance avec le **Sommet de la Francophonie 2024**.

Critères et conditions du fonds 2024

Le dossier de candidature devra être accompagné des documents suivants :

- Une note de cadrage rappelant les grands axes de la stratégie éducative et linguistique du poste, les moyens et budget qui y sont dédiés globalement, et en quoi le projet déposé contribue à cette stratégie ;
- Un plan de communication ;
- Un budget prévisionnel détaillé.

Éligibilité des projets :

Pour être éligibles, les projets devront :

- s'inscrire dans la thématique générale de l'appel à projets et répondre à un enjeu local de renforcement de l'attractivité de la langue française ;
- intégrer l'une des trois orientations thématiques proposées ;
- cibler les apprenants de et en français, le grand public ou les autorités et partenaires politiques, économiques et éducatifs ;
- s'intégrer dans la stratégie du poste pour le français (note de cadrage mentionnée ci-dessus à joindre au dossier ; possibilité de joindre en complément le Plan stratégique éducation et/ou le Plan Francophonie du poste) ;
- être portés par un Institut français ou un établissement de droit local (Alliance Française, centre bi-national) ;
- faire l'objet d'un cofinancement à hauteur d'au moins 50% du budget global de l'opération ;
- présenter un budget global d'au moins 10 000 € (les aides accordées par l'IF peuvent aller de 5 000 € à 20 000 €) ;
- s'achever au plus tard le 15 décembre 2024.

Projets non éligibles :

Les actions proposées par les postes pour la formation de leurs agents, pour accompagner la transformation numérique du réseau culturel ou le développement des centres de langues ne sont pas éligibles dans le cadre du Fonds langue française. Ces actions font l'objet d'appels à projets spécifiques pilotés par l'Institut français ou le Département.

Les postes sont par ailleurs invités à se saisir de « La Collection-FLE » de l'Institut français pour leurs actions de programmation ou de projets présentant une certaine récurrence : <https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/la-collection-fle-votre-guide-numerique-des-projets-langue-culture>

Enfin, les associations du programme FLAM, qui bénéficient de financements dédiés, ne sont pas éligibles au Fonds Langue française.

Attention portée aux engagements transversaux de la diplomatie française :

Outre les critères stricts exposés ci-dessus, les établissements porteurs de projets sont encouragés à porter une attention particulière à deux engagements transversaux de notre diplomatie, auxquels l'Institut Français s'attache résolument :

L'établissement porteur du projet est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors). Les postes sont incités à rendre compte de cette approche lors du dépôt de candidature.

Par ailleurs, dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation. Les Postes voudront bien préciser, en lien avec les correspondants genres au sein des SCAC, leur politique en faveur du développement de la culture

de l'égalité femmes-hommes (formation, actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valoriser une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent).

L'argumentaire sur ces deux sujets est à renseigner directement dans le champ correspondant (2000 signes max.) sur la plateforme ifprog et sera pris en compte comme élément d'appréciation des projets par le jury lors des commissions.

Evaluation des projets :

Une commission composée de représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Fondation des Alliances Françaises et de l'Institut français se réunira en novembre 2023.

Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- adéquation du projet aux orientations du Fonds Langue française ;
- bénéfice qualitatif et quantitatif pour le public cible ;
- intérêt en terme de renouvellement des approches-projets (format et contenu) ;
- inscription du projet dans la stratégie du poste et pertinence du projet dans le contexte national ou régional ;
- qualité des argumentaires fournis sur l'écoresponsabilité et l'égalité homme-femme, le cas échéant ;
- qualité du plan de communication ;
- qualité et diversité des partenariats ;
- budget prévisionnel détaillé et équilibré ;
- prévision d'un partage avec le réseau IF / AF.

Les projets élaborés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs postes ou ayant une dimension régionale seront étudiés avec une attention particulière.

Procédure de candidature au Fonds Langue française

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier dûment rempli sur la plateforme IFprog de l'Institut français (<https://www.ifprog.emundus.fr/fr/>) **au plus tard le 20 octobre 2023.**

Un webinaire de présentation du Fonds Langue française 2024 aura lieu le 13 septembre à 14h (CET). Un temps sera réservé pour répondre aux questions des postes et présenter quelques projets soutenus en 2023.

L'inscription au webinaire s'effectue via <https://www.ateliers-if.com/>

Lors de la constitution des dossiers, il est vivement recommandé de prendre contact avec le pôle Langue française et plurilinguisme de l'Institut français : languefrancaise@institutfrancais.com